

Paris, le 2 décembre 2013

DOSSIER DE PRESSE

Le conseil, l'ingénierie et le numérique à POLLUTEC Horizons

CINOV et IPTIC à POLLUTEC Hall 6 Allée G Stand 70

Les conférences sont détaillées dans le dossier de presse.

Contact presse : lebon@cinov.fr – +33 6 08 92 12 35


FEDERATION CINOV

4, AVENUE DU RECTEUR POINCARÉ - F-75782 PARIS CEDEX 16

T. +33 (0) 1 44 30 49 30 - F. +33 (0) 1 40 50 92 80

cinov@cinov.fr - www.cinov.fr

Siret 784 179 582 00035 NAF 9411 Z - TVA intracommunautaire FR 86784179582

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES INGENIEURS-CC  LS



Le conseil, l'ingénierie et le numérique à POLLUTEC Horizons

CINOV et IPTIC à POLLUTEC Hall 6 Allée G Stand 70

Du diagnostic à la maîtrise d'œuvre en passant par l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le management de projet et l'étude de conception, l'ingénierie et le conseil sont inscrits dans les gènes de Pollutec Horizons. D'où la présence de la fédération patronale CINOV à travers 14 conférences intersyndicales, un plateau télé sur ingénierie publique/privée le 3 décembre à 15h00 et un stand sur le pôle Ingénierie aux côtés de l'OPQIBI et de l'AITF.

Toutes ces conférences intersyndicales démontrent combien **CINOV est au carrefour de métiers complémentaires de la prestation intellectuelle et de l'actualité technique et réglementaire, en dialogue avec nos partenaires, institutionnels ou industriels.** Par exemple :

- Une table ronde mercredi 4 décembre à 12h30 sur « **la qualité sonore urbaine, une question de santé publique** » avec le Député Christophe Bouillon, Président de Conseil National du Bruit, et le Président de CINOV GIAC, le Groupement de l'ingénierie acoustique.
- Une table ronde vendredi 6 décembre à 11h30 pour mieux appréhender les obligations pour les **biodéchets en milieu hospitalier** avec des restauconcepteurs, Meiko, un industriel de la filière, et un maître d'ouvrage, le Président de l'UDHIR
- Une alerte sur **le déficit de prise en compte réelle des risques foudre en France...** via une table ronde le mardi 3 décembre à 15h45
- Le focus sur **la RGE désormais étendue aux prestations intellectuelles** mardi 3 décembre à 15h45
- Et bien d'autres sujets, pour moitié traités avec l'OPQIBI, pour rappeler que qualification et ingénierie vont de pair pour s'assurer de la compétence des prestataires.

Les conférences sont détaillées dans le dossier de presse.

Contact presse : lebon@cinov.fr – +33 6 08 92 12 35

Plateau télévisé le 03 décembre à 15h00

Ville Durable : quelles évolutions dans les relations entre l'ingénierie privée et l'ingénierie territoriale ?

Avec la participation de **Dominique Sutra Del Galy**, Président de la fédération CINOV, **Jean-Pierre Auger**, Président de l'AITF, **Benoît Clocheret**, SYNTEC-INGENIERIE.

4

Les conférences sont aussi sur www.cinov.fr

Mardi 03 décembre

10h30 - Comment s'assurer des compétences des prestataires GES ?

Forum Risques en coproduction avec l'OPQIBI avec :

- **Thierry Fornas**, Président de la société **ECOACT** et représentant de l'**APCC**
- **Pierre-François Szczech**, Chargé de mission Environnement, **MGEN**
- **Stéphane Mouchot**, Directeur Général de l'**OPQIBI**

Bon ou mauvais élève en matière de GES, Gaz à effet de serre ? Comment obtenir des bilans GES pertinents et fiables quand on est une entreprise, un établissement public ou une collectivité territoriale engagée volontairement ou qui a l'obligation de réaliser son Bilan GES ainsi qu'une synthèse des actions envisagées pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre ? La qualification OPQIBI spécifique mise en place depuis février 2012 est une véritable clé pour ces maîtres d'ouvrages.

Un bilan des émissions de Gaz à effet de serre (GES) est une évaluation de la masse totale de GES émises (ou captées) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation. Il permet d'identifier les principaux postes d'émissions et d'engager une démarche de réduction concernant ces émissions par ordre de priorité.

En France, l'article 75 de la loi dite Grenelle II impose à certaines entités de réaliser leur Bilan GES ainsi qu'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre :

- Les entreprises de plus de 500 salariés (250 salariés dans les DOM TOM)
- Les établissements publics de plus de 250 personnes
- Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants
- L'Etat

Afin d'éviter les déconvenues et d'obtenir des bilans GES pertinents et fiables, il est nécessaire de faire appel à des prestataires compétents reconnus.

Comment s'assurer de cette compétence ? Tel est l'objet de cette conférence où seront notamment évoquées la problématique des formations "GES" ainsi que la qualification OPQIBI spécifique mise en place depuis février 2012.

14h45 - Audit énergétique des process industriels

Forum Industrie Durable avec :

- **Anas Benslimane**, SUNVALOR, **CINOV Territoires & Environnement**
- **Martina Kost**, B4E, **CINOV Industrie**

Les gisements d'économie d'énergie dans l'industrie sont à la portée de toute entreprise industrielle qui met en œuvre l'audit énergétique global (procédés et utilités). C'est ce que prévoit de mettre en scène cette conférence, avec un focus particulier sur l'exemple de la récupération de chaleur.

Dans cette logique, la mise en œuvre d'un plan de mesure et de vérification a montré son efficacité immédiate, notamment à travers le déploiement du comptage énergétique. La définition et le suivi des ratios pertinents permettront de satisfaire à terme aux exigences de l'ISO50001.

14h45 - Les applicatifs TIC au service du DD

Forum techniques d'avenir avec :

- **Fulvia Allievi Dorosz**, Almasys, **CINOV Conseil en Management** et **CINOV-IT**

La ville intelligente et les économies d'énergie sont au croisement de multiples filières et les applicatifs des nouvelles technologies sont leurs indispensables alliés. Des exemples d'applicatifs pour illustrer la ville du futur ?

15h45 - Le risque foudre : suffisamment pris en compte en France ?

Forum Risques et Management Environnemental en coproduction avec l'OPQIBI

- **Jean-Marie Albert**, Ingénieur Maintenance, Direction Générale des Services Techniques **Grand Dijon / Ville de Dijon**
- **Gérard Schrepfer**, Gérant de **GS Ingénierie**
- **Raymond Goiffon**, expert-formateur
- **Stéphane Mouchot**, Directeur général de l'**OPQIBI**

Les montants administratifs liés aux risques foudre sont importants (incendie), sans compter l'atteinte à l'environnement, les catastrophes et les désastres financiers (pertes d'exploitation).

Chiffres et témoignages à l'appui, cette conférence sera l'occasion de s'interroger sur ce risque vraisemblablement mal appréhendé en France.

Par exemple:

- Au regard de la complexité de la protection foudre, la norme française NFC 17 102 est-elle pertinente face à la norme européenne NF EN 62305 ?
- Les solutions promues aujourd'hui en France sont-elles les plus efficaces et les plus judicieuses ?
- Comment s'assurer des compétences d'un prestataire pour réaliser une étude de protection contre la foudre ?

04 décembre

09h30 - Biodiversité : les défis de l'ingénieur conseil à l'heure des trames vertes et bleues

Forum Ville Durable avec :

- **Thomas Schmutz**, Aubepine, **CINOV Territoires & Environnement**
- **Françoise Gross**, RIVIERE ENVIRONNEMENT, **CINOV Territoires & Environnement**

6

La TVB, trame verte et bleue pour les aménageurs aujourd'hui : entre objet scientifique, objectif politique, instrument juridique, objet technique. Vers des tentatives de cadrage de bonnes pratiques.

La TVB a d'abord été un objet scientifique dès les années 1970-80, bien utile pour comprendre les chemins de l'eau, de la faune et de la flore au fil des transformations que l'homme impose à toutes sortes de paysages. Elle est devenue un objet réglementaire en 2009, et la jurisprudence ne précise pas encore les limites au-delà desquelles tombera un couperet pour carence de "prise en compte" dans un aménagement, comme la loi l'exige.

Nous relèverons plusieurs défis auxquels est confronté l'ingénieur-conseil aujourd'hui.

Sa mission est de proposer les solutions les plus pertinentes au cas par cas au vu de l'état initial d'un site, du projet, des moyens pressentis pour l'entretenir dans la durée. Son expertise porte à la fois sur la réglementation, les solutions techniques envisageables, sur le degré d'ambition de son maître d'ouvrage, et bien évidemment, sur les écosystèmes. Son expertise technique porte sur les chemins de l'eau, le potentiel des sols, le comportement des nombreuses espèces qui demain devront partager l'espace concerné avec l'homme et avec ses machines: herbes, fougères, arbustes, insectes, batraciens, mammifères, oiseaux...

Au final, sa mission est de formaliser des propositions à un chargé d'opération qui aura besoin d'une planification opérationnelle à travers un phasage, des objets précis sur Autocad, des cahiers des charges techniques : fossés, ruisseaux, bassins, arbres, lisières, prairies, murets, etc.

Pour accompagner cette "prise en compte" des écosystèmes dans les aménagements, l'ingénieur conseil doit donc dimensionner sa prestation au vu des moyens alloués, s'insérer dans un projet d'équipe, maîtriser l'ensemble des domaines d'expertise. Il travaille au service d'un client dont les exigences peuvent certes se limiter aux obligations légales, mais qui souhaite de plus en plus souvent valoriser son projet ou son territoire, à travers la qualité finale de ses trames vertes et bleues.

11h30 - Charte RGE des prestations intellectuelles

Forum Ville Durable en coproduction avec l'OPQIBI avec :

- **Jonathan Louis**, Service Bâtiment de l'**ADEME**
- **Stéphane Mouchot**, Directeur Général de l'**OPQIBI**
- **Dominique Céna**, Céna Ingénierie, Vice-président de **CINOV Construction**

7

La charte « Reconnaissance Garant de l'Environnement » (RGE) pour les prestations intellectuelles : quels enjeux pour l'ingénierie ? Quelles conséquences pour les collectivités en matière d'aides publiques ?

Des objectifs ambitieux ont été fixés au secteur du bâtiment en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

L'atteinte de ces objectifs nécessite des prestations intellectuelles de plus en plus fines et précises ainsi que davantage d'accompagnement dans la mise en service et l'utilisation des ouvrages/équipements et des installations d'énergie renouvelable.

Dans ce cadre, une montée en compétence et une meilleure identification des acteurs économiques compétents sont des conditions décisives.

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de l'ADEME et des pouvoirs publics, une charte a été élaborée instaurant le principe d'une « reconnaissance Garant de l'Environnement » des signes de qualité - qualifications ou certifications - délivrés aux professionnels réalisant des prestations intellectuelles concourant à la performance énergétique des bâtiments et des installations d'énergie renouvelable et répondant aux exigences que cette charte définit.

Sa vocation est double :

- Inciter un plus grand nombre de professionnels à s'inscrire dans des démarches de qualification ou de certification permettant la reconnaissance de leurs compétences.
- Instaurer à partir de 2015 le principe d'une éco-conditionnalité des aides publiques (ADEME, collectivités territoriales, ...) sur la base de la détention d'un des signes de qualité reconnus « RGE » par les professionnels réalisant des prestations intellectuelles.

L'objet de cette conférence sera de présenter le contenu de cette charte ainsi que les conséquences pour les prestataires d'ingénierie et les maîtres d'ouvrage.

12h30 - Evaluation environnementale / Etude d'impact : nouvelles qualifications OPQIBI

Forum Risques et Management Environnemental en coproduction avec l'OPQIBI avec :

- **Pierre Audiffren**, Gérant du Cabinet ECTARE, membre de **CINOV Territoires & Environnement**
- **Stéphane Mouchot**, Directeur Général de l'**OPQIBI**

8

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », applicable depuis le 1er juin 2012, a modifié en profondeur le régime des études d'impact, appelées également « évaluations environnementales ». En effet, elle en a élargi le champ d'application, le contenu et la portée dans le but notamment de renforcer le principe d'information des citoyens et du contrôle des pouvoirs publics sur les projets soumis à une telle étude.

Désormais, tout projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement public ou privé doit être précédé d'une étude d'impact dès lors qu'il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine. Les relations entre maîtres d'ouvrage et prestataires d'ingénierie ont donc été amenées à évoluer puisque la prise en compte des enjeux environnementaux doit s'accomplir dès la conception du projet.

En termes de contenu, un nombre d'exigences supplémentaires sont requises.

Cet accroissement du niveau d'exigence placé sur la qualité des études d'impact va nécessiter une indispensable montée en compétence des prestataires.

C'est dans cette optique et afin d'aider les maîtres d'ouvrage dans leurs choix de bureaux d'études que l'OPQIBI, organisme indépendant accrédité par le COFRAC, a fait évoluer son dispositif en matière d'évaluation environnementale avec notamment la mise en place de 2 nouvelles qualifications.

L'objet principal de la conférence sera notamment d'en présenter les contenus et les modalités d'obtention.

12h30 - La qualité sonore urbaine, une question de santé publique

Village Hôpital

• **Christophe BOUILLON**, Député de Seine Maritime, Vice-président de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire à l'Assemblée Nationale, **Président du Conseil National du Bruit**

• **Philippe Guignouard**, LASA, Président de CINOV GIAC, Groupement de l'Ingénierie Acoustique

Il est nécessaire de sensibiliser maîtres d'ouvrage et professionnels aux enjeux de la qualité sonore urbaine tant elle est une question de santé publique. Un parlementaire et un professionnel indépendant en acoustique donnent l'alerte et préconisent des solutions.

15h45 - Etudes thermiques label HPE et THPE

Espace forum Energie en coproduction avec l'OPQIBI avec :

- **David Delaune**, Chef de projet Réglementation Thermique, **Ministère de l'Ecologie et du Développement durable/ Ministère du Logement (DHUP)** (sous réserve)
- **Dominique Céna**, Vice-président de **CINOV Construction**
- **Stéphane Mouchot**, Directeur Général de l'**OPQIBI**

9

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 3 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attributions du label « haute performance énergétique » (HPE), les labels de « haute performance énergétique » peuvent être délivrés uniquement à des bâtiments ayant par ailleurs fait l'objet d'une certification multicritères.

Dans ce cadre, l'Etat a passé des conventions avec des organismes de certification d'ouvrages, accrédités par le COFRAC, proposant de telles certifications multicritères, pour leur permettre de délivrer les cinq niveaux du label HPE en option de leur certification initiale.

Avec l'entrée en vigueur de la RT 2012, une nouvelle convention va être signée d'ici fin 2013 entre l'Etat et ces organismes certificateurs prévoyant notamment que les bureaux d'études réalisant les études thermiques dans le cadre des labels de la RT 2012 devront être titulaires d'un « signe de qualité » répondant aux critères définis en annexe de cette convention.

Quels seront les « signes de qualité » éligibles et quelles seront leurs modalités d'obtention ? Tels seront les principaux points abordés lors de cette conférence.

16h45 - Ecoquartiers, villes durables

Forum ville durable avec :

- **Gwenaëlle Carfantan**, SETUR, **CINOV Infrastructures et Environnement** et **CINOV Construction**, co-auteur de « Le maire et son écoquartier », Victoires Editions.
- **François Meunier**, Attitudes Urbaines, **CINOV SYPAA (programmistes)**

Les opérations d'aménagement durable exemplaires se multiplient avec le concept d'EcoQuartiers. Un partage d'expériences s'impose pour poursuivre cette dynamique qui place l'usager au centre du projet et des décisions prises.

16h45 - Audit énergétique : nouvelles exigences

Forum Energie en coproduction avec l'OPQIBI avec :

- **Laurent Cadiou**, Chargé de mission, Bureau Économies d'énergie et chaleur renouvelable, **Ministère de l'Écologie et du Développement durable (DGEC)**
- **Stéphane Mouchot**, Directeur Général de l'**OPQIBI**
- **Bruno Georges**, Gérant de ITF et membre de **CINOV Construction**

10

L'article 8 de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique prévoit l'instauration d'un audit énergétique obligatoire dans les entreprises de plus de 250 salariés. Ces dispositions ont été transposées en droit national au niveau législatif par l'article 40 de la loi n° 2013-649 du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine du développement durable.

Les entreprises concernées devront réaliser leur premier audit avant le 5 décembre 2015 et les audits suivants tous les quatre ans.

L'audit devra être réalisé par des personnes morales qualifiées ou des auditeurs internes compétents selon des critères et dans des conditions définis par arrêté du ministre chargé de l'énergie.

L'objet de la conférence sera de faire un point sur les dispositions transposées et plus particulièrement sur les exigences relatives aux critères méthodologiques de l'audit, à la reconnaissance des compétences et à l'indépendance des auditeurs.

05 décembre 2013

16h45 - RSE et achats durables

Forum responsabilité sociale Buy & Care avec :

Fulvia Allievi Dorosz, Almasys, **CINOV Conseil en Management** et **CINOV-IT**

La RSE et les achats durables sont désormais une tendance mondiale croissante.

De plus en plus d'entreprises, de collectivités, d'associations intègrent les objectifs sociaux et environnementaux dans le processus d'achat comme un moyen de réduire leur empreinte et favoriser un développement et une économie durables. Qui aide ces dernières dans ces projets? Quelles sont les formes d'accompagnement possibles?

06 décembre 2013

10h30 - L'éco-conception globale

Forum industrie durable avec :

- Claire Briand, CONSULT'INGENIERIE, CINOV Industrie
- Idriss Kathrada, Novasirhe, CINOV Territoires & Environnement
- Jean-Luc Reinerio, Rainbow Ergonomie, Président de CINOV Ergonomie

11

Conception industrielle et ergonomie croisent leurs regards et leurs retours d'expériences sur l'éco-conception globale, une tendance croissante et inexorable dans l'industrie.

Cette conférence permet de présenter les principaux outils, la réglementation applicable et de proposer quelques exemples d'application. Trois champs de l'ingénierie se croisent pour converger vers des intérêts environnementaux et sociaux au travers du cycle de vie du produit, des croisements qui évitent les transferts de contraintes d'un domaine à l'autre. Ainsi, sur le même principe que l'affichage environnemental et les empreintes carbone, eau..., peut-on imaginer un affichage social et une empreinte danger santé ?

11h30 - Biodéchets : obligations en milieu hospitalier et réponses sur site

Village Biogaz avec :

- Francis Cabrol, PDG de FCO Conseil et Président de CINOV Restauconcepteurs
- Alain Quidort, Bureau d'études QUIDORT, CINOV Restauconcepteurs
- Olivier Robin, PDG de MEIKO
- Sylvain Zercher, Ingénieur en restauration du centre hospitalier de La Rochelle et Président de l'UDHIR

En matière de bio déchets, la complexité du secteur hospitalier s'ajoute aux impératifs réglementaires...

L'actualité environnementale et réglementaire pointe l'enjeu de la collecte et du traitement des déchets organiques qui concernent tous les lieux de restauration collective et commerciale.

Autant dire que les hôpitaux sont complètement dans la ligne de mire.

Il s'agit de passer en accéléré de la sensibilisation à la mise en conformité à la réglementation, sous peine de lourdes sanctions. Des contraintes qui deviennent des opportunités lorsque l'intégration de solutions innovantes sur site permet de réduire considérablement les coûts d'exploitation, mais aussi produire de l'électricité à partir des déchets.

CINOV aujourd'hui

CINOV est au carrefour des questions et des solutions pour concevoir tous les pans de la vie quotidienne, professionnelle, sociale, personnelle... grâce aux 14 syndicats de métiers complémentaires de la prestation intellectuelle, de l'ingénierie, du conseil et du numérique qu'elle fédère.

Les métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique s'exercent sous des formes multiples. La Fédération CINOV défend et représente depuis plus de 100 ans ceux qui l'exercent en tant qu'entrepreneurs indépendants sur l'ensemble du territoire national, avec 17 antennes régionales et rassemble désormais 3 000 adhérents.

12

Les métiers du conseil, de l'ingénierie, et du numérique

Immatériels, invisibles, et pourtant, sans eux, sans le conseil, l'ingénierie et le numérique, bien des projets ne verraient pas le jour !

Qu'est-ce qu'il y a de commun entre un hôpital, une crèche, une école, des logements, des produits alimentaires, des biens d'équipements, l'organisation du travail, des applications logicielles, des jeux vidéo, la collecte et la valorisation des déchets, les transports, l'organisation logistique des marchandises, les routes, les ponts, la protection des rivières, des espaces naturels, l'aménagement du territoire, le stockage de déchets dangereux, l'organisation du tourisme et des loisirs, le diagnostic immobilier, le développement des relations commerciales,... ?

La liste à la Prévert pourrait être longue.

Le point commun, ce sont ces services de conseil, d'ingénierie et du numérique qui sont immatériels, et donc peu visibles. Pourtant, sans eux, aucun de ces projets n'aurait vu le jour, ou au contraire, d'autres projets ont malheureusement été réalisés, mais sans leur recours et en dépit du bon sens !

Ces services trop souvent mal identifiés sont la source essentielle d'économies financières, d'efficacité des projets et surtout garants d'une bonne qualité de vie pour les usagers. Ils sont notamment au centre des politiques de développement durable en favorisant l'approche globale des projets et la prévention des nuisances dans un objectif d'efficacité économique.

Pour quelles missions ?

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, AMO

- Maîtrise d'œuvre
- Pilotage, coordination
- Evaluation, audit
- Diagnostic
- Conseil
- Appui au pilotage de projet
- Conception
- Expertise
- R&D,...

Qui sont nos membres ?

Des structures à taille humaine qui offrent souplesse, proximité, réactivité, coût optimisé et bien souvent, des expertises très ciblées, en France et à l'étranger.

A l'instar du Code de déontologie de CINOV, nos membres :

- Garantissent un conseil indépendant
- Participent régulièrement à des formations continues dans les domaines techniques et réglementaires
- Sont couverts par des assurances de responsabilité professionnelle sur les risques spécifiques à leurs métiers et aux prestations demandées.

REGIONS CINOV

1. CINOV ALSACE / LORRAINE
2. CINOV ANTILLES / GUYANE
3. CINOV AQUITAINE
4. CINOV AUVERGNE / LIMOUSIN
5. CINOV BOURGOGNE / FRANCHE-COMTÉ
6. CINOV CENTRE
7. CINOV CHAMPAGNE-ARDENNE
8. CINOV ÎLE-DE-FRANCE
9. CINOV LANGUEDOC-ROUSSILLON
10. CINOV MIDI-PYRÉNÉES
11. CINOV NORD / PICARDIE
12. CINOV NORMANDIE
13. CINOV OUEST - BRETAGNE / PAYS DE LA LOIRE
14. CINOV P.A.C.A. / CORSE
15. CINOV POITOU-CHARENTES
16. CINOV REUNION / MAYOTTE
17. CINOV RHÔNE-ALPES

SYNDICATS CINOV

1. CINOV CONSEIL EN MANAGEMENT (SYNDICAT NATIONAL DU CONSEIL EN MANAGEMENT)
2. CINOV CONSTRUCTION
3. CINOV COORDINATION (OPC, CSPS, DIRECTION DE TRAVAUX)
4. CINOV ERGONOMIE
5. CINOV FIDI (Diagnostic)
6. CINOV GEFIL (SYNDICAT NATIONAL DE L'INGENIERIE LOISIRS, CULTURE, TOURISME)
7. CINOV GIAc (GROUPEMENT DE L'INGENIERIE ACOUSTIQUE)
8. CINOV INDUSTRIE
9. CINOV INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT
10. CINOV-IT (LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE DES TPE PME DU NUMERIQUE)
11. CINOV PEPS (PROFESSIONNELS DE L'EMPLOI EN PORTAGE SALARIAL)
12. CINOV RESTAUCONCEPTEURS
13. CINOV SYPAA (SYNDICAT DES PROGRAMMISTES EN ARCHITECTURE ET EN AMENAGEMENT)
14. CINOV TERRITOIRES & ENVIRONNEMENT

FEDERATION CINOV

4, AVENUE DU RECTEUR POINCARÉ - F-75782 PARIS CEDEX 16

T. +33 (0) 1 44 30 49 30 - F. +33 (0) 1 40 50 92 80

cinov@cinov.fr - www.cinov.fr